

# Anticiper les mobilités contraintes par le dérèglement climatique

La France continentale est bordée par un océan et deux mers. Sa façade nord est particulièrement vulnérable et concentre une densité importante de population tant urbaine que rurale.

De nombreux citoyens pourraient se retrouver dans une situation de déplacés environnementaux. Le projet présenté vise à organiser au mieux des déplacements de population vers des lieux moins exposés climatiquement tout en offrant une qualité de vie et des capacités d'accueil à la mesure de l'événement.

- I) Les dérèglements climatiques observés et étudiés par les scientifiques sont aujourd'hui bien connus. Ce qui l'est moins ce sont les tendances d'impact et de vulnérabilité des territoires concernés.

**Le projet s'appuie notamment sur les travaux de deux scientifiques :**

*Valérie MASSON DELMOTTE qui alerte sur le fait qu'en France, nos plans d'adaptation aux niveaux national et régional souffrent d'un manque d'anticipation sur le climat futur, que la seule accélération que nous observons, c'est la montée du niveau des mers et enfin que la neutralité carbone, la transition des emplois, la résilience face au réchauffement, c'est un sujet transversal et prioritaire"*

*Et Jean-Pierre VANDERLINDEN, qui promulgue, quant à lui, dans ses travaux l'adaptation des populations et des collectivités territoriales face à la montée des eaux plutôt qu'un déplacement de population.*

- II) L'accessibilité des données et des modèles sur les risques climatiques restent encore l'apanage des experts malgré quelques tentatives de les rendre compréhensibles et utilisables par le plus grand nombre.

Différentes études et rapports observent que ni les autorités locales ni les promoteurs et les compagnies d'assurance tiennent compte des données et modèles pour la planification et le développement pour les unes, dans leur stratégie commerciale pour les autres.

**Le projet prévoit de mobiliser un réseau de parties prenantes expertes telles que des compagnies d'assurances comme AXA ou ALLIANZ qui ont créé des directions des risques climatiques rassemblant des experts dans le domaine de l'assurance.**

***NEXITY** et d'autres professionnels de l'immobilier conçoivent et mettent en œuvre des solutions innovantes dans l'habitat individuel ou collectif tels que les expériences de coliving et d'habitat coopératif comme le béguinage. La rénovation des bâtiments est au cœur de leurs réflexions pour éviter une trop grande artificialisation des sols.*

*Des groupes à l'instar de **KORIAN** prépare l'accueil d'une population de retraités en augmentation constante (+ de 30% en 2030). Les plus de 65 ans se caractérisent par une plus grande mobilité résidentielle, un niveau de vie plus élevé et un patrimoine plus important pour financer leur future dépendance.*

- III) Au niveau étatique, il est notable malgré les nombreux conseils et agences publics (CNTE, HCC, ADEME, CEREMA) ainsi que les nombreux plans mis en place (PNACC, PPRI, PPRL, PCAET) :
- Que l'essentiel du discours porte sur des sujets généraux et nationaux
  - Qu'il manque un organisme de coordination
  - Que les questions de planification, de calendrier et de financement restent à la charge des autorités locales

**Le projet s'intéresse plus particulièrement aux PCAET qui pourraient être un levier pour prendre en compte les mobilités contraintes par le dérèglement climatique.**

Les citoyens sont encore plus éloignés d'un apprentissage social pour anticiper les dérèglements climatiques. Les citoyens auront besoin d'éléments d'informations et de connaissances afin d'éclairer voire d'anticiper leurs décisions.

**Le projet part de ce constat.** *Une application digitale sera créée servant de simulateur et d'aide à la décision. Basée sur les données publiques et celles des partenaires, **cette application digitale sera libre d'accès et dénommée NOE pour Nouvelle Organisation Environnementale.***

- IV) Le territoire local doit constituer, à ce titre, un espace de réflexion, de débat et d'éducation citoyenne face à la complexité du sujet.

**Cette démarche nécessite de construire des relations de confiance et une connaissance mutuelle et partagée.** *Elle oblige à un véritable dialogue basé sur une construction collective des projets faisant appel à la créativité organisationnelle et sociale.*

- V) Le contrôle du développement urbain et de la densité de population sur les côtes doit devenir prioritaire compte tenu des prévisions concernant le recul du littoral. Une relocalisation planifiée sera sans doute nécessaire à moyen terme.

Pour le président de la FNAIM Nord, le syndicat des professionnels de l'immobilier, » *On se doit de donner de l'information sur les risques avérés* » Ce sont justement des informations qui manquent à ces zones pour prévoir au mieux les aménagements à venir. Cette incertitude laisse autant de place au catastrophisme qu'au déni d'un phénomène bien présent mais dont l'ampleur reste donc à déterminer. (Source FR3, France TV Info juin 2020)

VI) Même si la loi Barnier de 1995 encadre l'expropriation pour risques naturels, il n'en demeure pas moins un vide juridique pour déconstruire des biens privés à titre préventif sans compter les difficultés de réimplantation.

**Le projet propose de concevoir un système fiscal** qui permettra aux « migrants climatiques » de ne pas perdre la totalité de la valeur patrimoniale de leurs biens et d'adapter les lois en vigueur comme le prévoit l'action 5 du PNACC.

VII) En conséquence les pouvoirs publics étudient trois types d'adaptation :

- La protection du littoral
- La relocalisation ou le repli stratégique
- L'atténuation ou **la mitigation**

**C'est l'action qui conduit à réduire l'intensité de certains aléas** (inondations, coulées de boue, avalanches...) et la vulnérabilité des enjeux pour faire en sorte que le coût des dommages liés à la survenue de phénomènes climatologiques ou géologiques soit supportable par notre société. Ceci amène l'Etat et les collectivités locales à engager des actions qui vont y contribuer et à impliquer le particulier qui doit agir sur ses biens propres afin d'en réduire leur vulnérabilité.

**La justice climatique est au cœur du projet** car elle englobe des territoires, des identités culturelles, des individus et croise des valeurs écologique, sociale et économique y compris fiscale.

Trois des cinq objectifs principaux du projet sont présentés ci-dessous :

- Inventorier les surfaces disponibles sans nuire à l'équilibre urbain/rural
- Concevoir un habitat écologique sans consommation ni artificialisation excessive des terres agricoles.
- Répertorier dès le début du projet les opportunités économiques apportées par les « **Déplacés environnementaux** » et celles offertes par la région d'accueil

VIII) Ces projets d'adaptation doivent s'accompagner d'un volet concertation et d'une sensibilisation aux dérèglement climatique.

Cela passe par une confrontation des points de vue, la co-construction de connaissances pour explorer collectivement des solutions.

**Le projet propose aux citoyens et à toutes organisations de la société civile d'expérimenter une méthodologie basée sur la résilience territoriale aux catastrophes naturelles et technologiques.** Celle-ci renvoie de façon pratique à une capacité d'adaptation et d'organisation d'un territoire-consideré comme un système – qui lui permette d'affronter au mieux des évènements dommageables.

**Le projet mise sur la coopération et la solidarité intra régionale voire inter régionale.** La démarche de résilience peut être une possibilité offerte aux acteurs locaux et aux citoyens

*d'être co-responsables de la production des politiques publiques, au lieu de se considérer comme extérieurs à celles-ci.*